



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**DECEMBRE 2016**  
**NUMÉRO SPÉCIAL N° 100**



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

## S O M M A I R E

DIRECCTE - DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE .....	
Arrêté du 30 novembre 2016 portant sur la délégation de signature au responsable de l'unité départementale de la Manche.....	3

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA MANCHE

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

- VU le Code du travail, notamment son article R.8122-2 ;
- VU le Code rural et de la pêche maritime ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU le décret n° 2013-1172 du 18 décembre 2013 portant délégation de signature ;
- VU le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article quatre ;
- VU l'arrêté du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;
- VU l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE, directeur du travail, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;
- VU l'arrêté interministériel du 26 septembre 2013 nommant Monsieur Olivier NAYS, responsable de l'unité territoriale de la Manche de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie ;

DECIDE

Article 1er : Délégation permanente est donnée à Monsieur Olivier NAYS, directeur du travail et responsable de l'unité départementale de la Manche, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, les décisions, actes administratifs, avis et correspondances mentionnés ci-dessous, dans les limites du ressort territorial de son unité.

Thèmes	Références
<p align="center"><b>Contrat d'apprentissage</b></p> <p align="center">Suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage</p> <p align="center">Autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage</p> <p align="center">Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis ou de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance</p> <p align="center">Autorisation ou refus de levée de l'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis</p>	<p align="center">Articles L.6225-4 et R.6225-9 du Code du travail</p> <p align="center">Article L.6225-5 du Code du travail Article L.6225-6 du Code du travail</p> <p align="center">Article R.6225-11 du Code du travail</p>
<p align="center"><b>Contrat de génération</b></p> <p align="center">Contrôle de conformité des accords et des plans d'action et observations sur leur mise en œuvre</p> <p align="center">Mise en demeure en cas d'absence d'accord ou de plan d'action ou de non-conformité de celui-ci</p> <p align="center">Mise en demeure en cas de défaut de transmission ou de transmission incomplète du document annuel d'évaluation</p> <p align="center">Application de la pénalité en cas d'absence de régularisation</p>	<p align="center">Articles L.5121-13, L.5121-15, R.5121-32 et R.5121-37 du Code du travail</p> <p align="center">Articles L.5121-14 et R.5121-33 du Code du travail</p> <p align="center">Articles L. 5121-15 et R.5121-38 du Code du travail</p> <p align="center">Articles L.5121-14, L.5121-15, R.5121-34 et R.5121-38 du Code du travail</p>
<p align="center"><b>Contrat de professionnalisation</b></p> <p align="center">Retrait du bénéfice de l'exonération des cotisations patronales</p>	<p align="center">Article R.6325-20 du Code du travail</p>
<p align="center"><b>Groupement d'employeurs</b></p> <p align="center">Opposition à l'exercice de l'activité du groupement d'employeurs</p> <p align="center">Agrément, refus ou retrait d'agrément d'un groupement d'employeurs et demande de changement de convention collective</p>	<p align="center">Articles L.1253-17, D.1253.7 et D.1253-8 du Code du travail</p> <p align="center">Articles R.1253-19 à R.1253-29 du Code du travail</p>
<p align="center"><b>Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</b></p> <p align="center">Opposition à la mise en œuvre d'un plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</p> <p align="center">Application de la pénalité en cas d'absence d'accord ou de plan d'action</p> <p align="center">Appréciation de la conformité d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle (rescrit)</p>	<p align="center">Articles L.1143-3 et D.1143-6 du Code du travail</p> <p align="center">Articles L.2242-8, 2°, et L.2242-9, R.2242-5 et R.2242-8 du Code du travail</p> <p align="center">Articles L.2242-9-1 et R.2242-9 à R.2242-11 du Code du travail</p>

<p align="center"><b>Négociation annuelle sur la rémunération</b></p> <p>Application de la pénalité en cas de manquement à l'obligation de négociation annuelle sur les salaires effectifs</p>	<p>Articles L.2242-5, 1° et L.2242-5-1 du Code du travail</p>
<p align="center"><b>Dépôt légal des conventions et accords collectifs de travail et plans d'action</b></p> <p>Récépissé de dépôt des conventions et accords d'entreprise ou d'établissement ainsi que des plans d'action, et leurs avenants et annexes, ainsi que des conventions de branche et accords professionnels ou interprofessionnels agricoles, et autres textes soumis au dépôt légal</p>	<p>Articles D.2231-3, 2<sup>ème</sup> alinéa, D.2231-4 et D.2231-8 du Code du travail</p>
<p align="center"><b>Durée du Travail</b></p> <p>Dérogation individuelle à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail</p> <p>Dérogation individuelle à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail</p> <p>Dérogation collective à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail concernant un type d'activités sur le plan local ou départemental (articles L.3121-36 du Code du travail et L.713-13 du Code rural et de la pêche maritime)</p>	<p>Articles L.3121-36 et R.3121-28 du Code du travail Articles L.713-2 et L.713-13 du Code rural et de la pêche maritime</p> <p>Articles L.3121-35 et R.3121-23 du Code du travail Articles L.713-2 et L.713-13 du Code rural et de la pêche maritime</p> <p>Article R.3121-26 du Code du travail</p>
<p align="center"><b>Santé, sécurité et conditions de travail</b></p> <p>Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse</p> <p>Approbation des études de sécurité en matière d'activités pyrotechniques ou de chargement et de déchargement de substances ou objets explosifs</p> <p align="center">Demande de compléments d'information ou d'essais complémentaires</p> <p>Dérogation à certaines dispositions en matière de prévention du risque pyrotechnique pour la mise en œuvre d'impératifs de sécurité dans des installations déterminées</p>	<p>Articles L.4721-1 et R.4721-1 du Code du travail</p> <p>Article R.4462-30 du Code du travail</p> <p>Article R.4462-36 du Code du travail</p>
<p>Approbation de l'étude de sécurité pyrotechnique sur les chantiers de dépollution pyrotechnique Demande d'essais ou de travaux complémentaires</p>	<p>Article 8 du décret n°2005-1325 du 26 octobre 2005 modifié</p>
<p>Autorisation des établissements à pratiquer eux-mêmes la formation des travailleurs en milieu hyperbare</p> <p>Dispense de formation appropriée à l'hyperbarie pour les travailleurs titulaires d'une référence de formation équivalente au certificat d'aptitude à l'hyperbarie et délivrance d'une attestation d'équivalence</p>	<p>Article 2, II, et 10 de l'arrêté du 28 janvier 1991 modifié</p> <p>Article 2, III, de l'arrêté du 28 janvier 1991 modifié</p>
<p>Dérogation en matière de voies et réseaux divers de chantiers de construction de bâtiment</p>	<p>Articles R.4533-6 et R.4533-7 du Code du travail</p>
<p>Dérogation à l'interdiction d'affecter des salariés sous contrat de travail temporaire à des travaux dangereux</p>	<p>Articles L.1251-10, L.4154-1, D.1251-2, R.4154-5, 1<sup>er</sup> alinéa, D.4154-3 et D.4154-6 du Code du travail</p>
<p>Dérogation à l'interdiction d'affecter des salariés sous contrat à durée déterminée à des travaux dangereux</p>	<p>Articles L.1242-6, L.4154-1, D.1242-5, R.4154-5, 1<sup>er</sup> alinéa, D.4154-3 et D.4154-6 du Code du travail</p>
<p>Dispense à l'obligation de mettre des douches journalières à la disposition du personnel qui effectue les travaux insalubres ou salissants</p>	<p>Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947</p>
<p>Dispense en matière de risques d'incendie et d'explosions et évacuation (maître d'ouvrage ou établissement)</p>	<p>Articles R.4216-32 et R.4227-55 du Code du travail</p>
<p>Avis sur plan de réalisation de mesures rétablissant des conditions normales de santé et de sécurité au</p>	<p>Article L.4741-11 du Code du travail</p>

**travail**

Autorisation de dépassement provisoire du nombre maximum d'enfants accueillis dans un local dédié à l'allaitement

Article R.4152-17  
du Code du travail

**Jeunes travailleurs**

Suspension de l'exécution du contrat de travail ou de la convention de stage d'un jeune âgé de moins de 18 ans

Article L.4733-8 du Code du travail

Autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention de stage d'un jeune âgé de moins de 18 ans

Article L.4733-9 du Code du travail

Interdiction temporaire de recruter ou d'accueillir des jeunes, travailleurs ou stagiaires, âgés de moins de 18 ans

Article L.4733-10  
du Code du travail

**Rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée**

Homologation ou refus d'homologation de la rupture conventionnelle d'un contrat à durée indéterminée

Articles L.1237-14 et R.1237-3  
du Code du travail

**Intéressement, participation, épargne salariale**

Retrait ou modification de dispositions illégales contenues dans un accord de participation ou d'intéressement ou dans un plan d'épargne salariale

Article L.3345-2  
du Code du travail

Accusé réception des dépôts

Articles R.3332-6, D.3313-4, D.3323-7 et D.3345-5  
du Code du travail

**Travailleurs à domicile**

Demande de contrôle de la comptabilité du donneur d'ouvrage

Article R.7413-2  
du Code du travail

**Emploi d'étrangers sans titre de travail**

Notification en matière de solidarité financière du donneur d'ordre

Article D.8254-7  
du Code du travail

Avis à l'OFII sur les modalités de mise en œuvre de la contribution spéciale à recouvrer

Article D.8254-11  
du Code du travail

**Indemnisation des travailleurs privés d'emploi**

Détermination du salaire de référence prévu à l'article 68, paragraphe 1 du règlement (CEE) n°1408/71

Article R.5422-3  
du Code du travail

**Offres d'emploi**

Demande de transmission concernant les offres anonymes d'emploi

Articles L.5332-4, R.5332-1 et R.5332-2 du Code du travail

**Publicité des comptes des organisations syndicales et professionnelles**

Accusé de réception des documents comptables déposés par les organisations syndicales ou professionnelles

Contrôle et validation des demandes de consultation des comptes annuels déposés

Article D.2135-8  
du Code du travail

**Représentation du personnel**

Suppression du mandat de délégué syndical ou de représentant de la section syndicale

Articles L.2143-11, L.2142-1-2, L.2143-11 et R.2143-6  
du Code du travail

Mise en place de délégués du personnel de site.  
Fixation du nombre et de la composition des collèges électoraux, du nombre de sièges et de leur répartition entre les collèges

Articles L.2312-5 et R.2312-1  
du Code du travail

Reconnaissance ou perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)

Articles L.2314-31 et R.2312-2 du Code du Travail

Répartition du personnel dans les collèges électoraux et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection des délégués du personnel	Articles L.2314-11 et R.2314-6 du Code du travail
Surveillance de la dévolution des biens du comité d'entreprise	Article R.2323-39 du Code du travail
Reconnaissance ou perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)	Articles L.2322-5 et R.2322-1 du Code du travail
Répartition du personnel dans les collèges électoraux et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection au comité d'entreprise	Articles L.2324-13 et R.2324-3 du Code du travail
Détermination du nombre d'établissements distincts, répartition des sièges entre les différents établissements et les différentes catégories pour les élections au comité central d'entreprise	Articles L.2327-7 et R.2327-3 du Code du travail
Répartition des sièges au comité de groupe	Articles L.2333-4 et R.2332-1 du Code du travail
Désignation du remplaçant du représentant au comité de groupe ayant cessé ses fonctions	Articles L.2333-6 et R.2332-1 du Code du travail
Suppression du comité d'entreprise européen	Articles L.2345-1 et R.2345-1 du Code du travail
Arbitrage sur l'application de la réglementation du travail, en cas de désaccord au sein d'un comité de travail de la SNCF	Article 5 de l'arrêté du 27 juillet 2001
Recours gracieux relatifs à l'inscription sur la liste électorale régionale en matière de représentativité des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés (article L.2122-10-4 du Code du travail)	Articles R.2122-21 et R.2122-23 du Code du travail
<b>Référé administratif</b>	
Représentation en défense de l'Administration devant le juge administratif statuant en référé dans le cadre de recours concernant les décisions d'arrêt temporaire de travaux ou d'activité	Article L.4731-4 du Code du travail
<b>Transaction pénale</b>	
Engagement de la procédure de transaction pénale et notification de la transaction à l'auteur de l'infraction	
<b>Divers</b>	
Nomination des responsables d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale	Articles L.8114-4 à L.8114-7, et R.8114-3 à R.8114-6 du Code du travail Article L.719-11 du code rural et de la pêche maritime
Désignation des inspecteurs du travail chargés, pour les sections d'inspection confiées à un contrôleur du travail, de prendre les décisions administratives qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail	Article R.8122-6 du Code du travail  Article R.8122-11, 1°, du Code du travail
Désignation des inspecteurs du travail auxquels est confié le contrôle des entreprises et établissements d'au moins 50 salariés, lorsque celui-ci n'est pas pris en charge par le contrôleur du travail territorialement compétent	
Organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale	Article R.8122-11, 2°, du Code du travail
Correspondances adressées aux autorités judiciaires dans le cadre des actions d'inspection de la législation du travail, sans préjudice des attributions confiées par la loi aux agents de contrôle de l'inspection du travail	
Courriers aux parlementaires, aux élus locaux et aux partenaires sociaux dans les domaines relevant de l'inspection de la législation du travail	
Correspondances adressées aux services préfectoraux, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales et chambres consulaires relatives aux domaines relevant de l'inspection de la législation du travail	

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier NAYS, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée par Madame Marie-Noëlle MARIGNIER, directrice adjointe du travail.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Olivier NAYS et de Madame Marie-Noëlle MARIGNIER, une subdélégation de signature est consentie :

- pour l'ensemble des attributions mentionnées ci-dessus et relevant du ressort territorial de l'unité départementale de la Manche à :
  - Monsieur Bruno COLLOMB, inspecteur du travail
  - Monsieur Emmanuel LAGLEYSE, inspecteur du travail
- pour les attributions relevant de son champ d'intervention sur le ressort territorial de l'unité départementale de la Manche à :
  - Madame Perrine BLAY, inspectrice du travail

**Article 4 :** La décision du 26 octobre 2016 susvisée du DIRECCTE de Normandie donnant délégation de signature au responsable de l'unité départementale de la Manche est abrogée à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 5** : Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et les délégués susnommés sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Rouen, le 30 novembre 2016

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi  
Jean-François DUTERTRE

*Voies de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

